

3ED

Société par actions simplifiée au capital de 25.000 €
Siège social : 7 rue du Moulin – 54610 MAILLY-SUR-SEILLE
801 343 351 RCS NANCY
(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE PORTANT DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 20 DECEMBRE 2024

Nous soussignés :

➤ **Monsieur Clément HERREYE,**

Demeurant à ORNY (57420), 34 rue Principale,
Propriétaire de 5 actions,

➤ **Monsieur Didier GUYOT,**

Demeurant à SAINT JULIEN LES METZ (57070), 8 rue Wades,
Propriétaire de 19 actions,

➤ **Monsieur Laurent LAVALLEE**

Demeurant à REIMS (51100), 25 Boulevard Foch,
Propriétaire de 19 actions,

➤ **Madame Stéphanie VIRY**

Demeurant à NANCY (54000), 65 rue du chemin blanc,
Propriétaire de 19 actions,

➤ **Monsieur David MOHAR**

Demeurant à MAILLY-SUR-SEILLE (54610), 7 rue du Moulin,
Propriétaire de 19 actions,

➤ **L'indivision successorale Philippe BAUVE composée de :**

Madame Sarah BAUVE, demeurant à COURCELLES CHAUSSY (57530), 12 rue de
l'église,

Madame Jacqueline BAUVE, demeurant à PANGE (57530), 26 rue de la Carochière,
Représentée par Madame Sarah BAUVE

Propriétaire de 19 actions,

agissant en qualité d'associés détenant ensemble l'intégralité du capital et des droits de vote
de la Société (« **les Associés** ») ; statuant sur l'ordre du jour suivant :

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport de la Société « NORD EST AUDIT », Commissaire aux Apports,
- le contrat d'apports conclu avec Monsieur Clément HERREYE, Monsieur David MOHAR,
Monsieur Laurent LAVALLEE pour les titres de la Société 3 E CONSULTANTS,

DS Paraphe Paraphe Paraphe Paraphe DS


- les statuts actuels de la Société,
- le projet des statuts de la Société modifiés suite à l'augmentation du capital social,
- le projet des décisions soumis aux Associés.

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises,
- Approbation des apports de titres réalisés par Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE, Monsieur David MOHAR et de leur évaluation,
- Constatation de la réalisation définitive des Apports et de l'augmentation de capital social,
- Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts,
- Pouvoir pour les formalités.

EXPOSE

Messieurs Clément HERREYE, Laurent LAVALLEE et David MOHAR ont décidé de faire apport à notre Société de 135.000 actions qu'ils détiennent en pleine propriété dans la société 3 E CONSULTANTS, soit 75.000 actions ordinaires (« **AO** ») et 60.000 actions de préférence (« **ADP** »).

Le Conseil d'Administration rappelle que le rapport du Commissaire aux Apports a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NANCY au moins huit jours avant la date des présentes décisions unanimes et tenu au siège social à la disposition des associés dans le même délai.

Il est précisé que conformément aux articles L.225-10 alinéa 2 sur renvoi de l'article L.225-147 alinéa 2 sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 3 du Code de commerce qu'en cas d'apport en nature par un associé, celui-ci ne peut pas participer au vote concernant l'approbation de cet apport en nature.

PREMIERE DECISION

(Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises)

Les Associés, connaissance prise des statuts et conformément à ces derniers :

- **décident** d'approuver expressément, irrévocablement et sans réserve les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ;
- **renoncent** de façon ferme et irrévocable à se prévaloir de toute nullité pouvant découler du mode de consultation utilisé, de l'absence de convocation préalable ou de mise à disposition de tous documents requis par la Loi : et
- **déclarent et reconnaissent** sans aucune réserve qu'ils ont été mis en mesure d'exercer leur droit de communication que la loi leur réserve sur les documents qui sont soumis à leur examen et qu'ils ont reçu toutes les informations en vue de délibérer sur les décisions portées à l'ordre du jour des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

2       

DEUXIEME DECISION

(Approbation des apports de titres réalisés par Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE, Monsieur David MOHAR et de leur évaluation)

Les Associés, sous la condition suspensive de l'adoption de la deuxième décision, connaissance prise :

- Du rapport du Conseil d'Administration,
- Du contrat d'apports en date du 6 Décembre 2024 portant sur les actions de la société 3 E CONSULTANTS,

approuvent, dans toutes ses dispositions le contrat d'Apports des Actions apportées ;

arrêtent la valeur unitaire d'une (1) Action ordinaire (« **AO** ») Apportée de la société 3 E CONSULTANTS à un Euro et vingt-cinq centimes (1,25 €) et la valeur unitaire d'une (1) Action de préférence (« **ADP** ») Apportée de la société 3 E CONSULTANTS à trois Euros et treize centimes (3,13 €).

constatent que les Actions Apportées et la valeur globale des apports sont réparties entre les Apporteurs comme suit :

APPORTEURS	ACTIONS ORDINAIRES	Valeur d'Apports	ACTIONS DE PREFERENCE	Valeur d'Apports
Monsieur Clément HERREYE	25.000	31.250 €	20.000	62.600 €
Monsieur Laurent LAVALLEE	25.000	31.250 €	20.000	62.600 €
Monsieur David MOHAR	25.000	31.250 €	20.000	62.600 €
TOTAL	75.000	93.750 €	60.000	187.800 €

Soit une valeur globale des apports de deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent cinquante EUROS (281.550 €).

Prennent acte de ce que le Rapport du Commissaire aux Apports a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce compétent le 6 Décembre 2024.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE et Monsieur David MOHAR associés concernés n'ayant pas pris part au vote, ni comme associé, ni comme mandataire.

TROISIEME DECISION

(Constatation de la réalisation définitive de l'Apport et de l'augmentation de capital social)

Les Associés, connaissance prise :

- Du rapport du Conseil d'Administration,
- Du contrat d'apports en date du 6 Décembre 2024 portant sur les actions de la société 3 E CONSULTANTS,
- Du rapport du Commissaire aux apports,

décident, à titre de rémunération des Apports approuvés à la précédente décision, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit mille soixante-dix Euros (8.070 €), pour le porter de vingt-cinq mille Euros (25.000 €) à trente-trois mille soixante-dix Euros (33.070 €), par l'émission de huit cent sept (807) Actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (10 €) chacune, émises au prix unitaire de trois cent quarante-huit Euros et quatre-vingts centimes (348,80 €), soit avec une prime d'apport unitaire de trois cent trente-huit Euros et quatre-vingts centimes (338,80 €) par Action.

La prime d'apport étant d'un montant global de deux cent soixante-treize mille quatre cent-onze Euros et soixante centimes (273.411,60 €).

Décident que ces Actions nouvelles seront créées en jouissance de ce jour et soumises à compter de ce jour à toutes les stipulations des statuts et aux décisions sociales et entièrement assimilées aux Actions anciennes à compter de ce jour.

Constatent que les Apporteurs ont par avance renoncé à percevoir le rompu d'Actions d'un montant total et global de soixante-huit Euros et quarante centimes (68,40 €).

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Clément HERREYE, Monsieur Laurent LAVALLEE et Monsieur David MOHAR associés concernés n'ayant pas pris part au vote, ni comme associé, ni comme mandataire.

QUATRIEME DECISION

(Constatation de la réalisation définitive de l'Apport et de l'augmentation de capital social)

Les Associés, en conséquence de l'adoption des précédentes décisions,

prennent acte que les Apports, leur évaluation et leur rémunération ont été approuvés,

constatent que les Apports et l'augmentation de capital en résultant sont définitivement réalisés à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

CINQUIEME DECISION

(Modification corrélative des articles 6 et 7 des statuts)

Les Associés, comme conséquence des décisions qui précèdent,

décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 - APPORTS

L'alinéa suivant est ajouté :

Aux termes de décisions unanimes en date du 20 Décembre 2024, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 8.070 € pour le porter de 25.000 € à 33.070 € et ce, par voie d'apports de 135.000 actions de la Société « 3 E CONSULTANTS »

société par actions simplifiée au capital de 852.000 €, ayant son siège social à METZ (57000), 1 Avenue Foch, identifiée sous le numéro 487 888 562 RCS METZ, ces apports ont été évalués à la somme globale de 281.550 €.

En contrepartie de ces apports, il a été attribué à :

- Monsieur Clément HERREYE 269 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
- Monsieur Laurent LAVALLEE 269 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées,
- Monsieur David MOHAR 269 actions de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées. »

« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TRENTE TROIS MILLE SOIXANTE-DIX Euros (33.070 €).

Il est divisé en TROIS MILLE TROIS CENT SEPT (3.307) actions, de DIX Euros (10 €) de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés.

SIXIEME DECISION (Pouvoir pour les formalités)

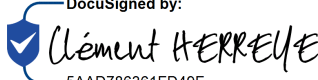
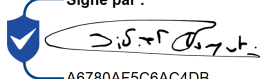
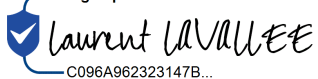
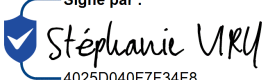
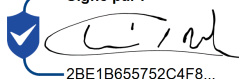
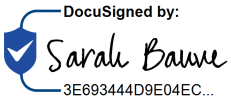
Les Associés **donnent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par loi et les règlements en vigueur.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé les présentes décisions qui, après lecture, ont été signées par les Associés en date du 20 Décembre 2024 dans le cadre du processus de signature électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code Civil, certifié par l'Autorité de certification « DocuSign ». Les Associés reconnaissent à cette signature électronique la même valeur qu'à leurs signatures manuscrites.

[Signature sur la page suivante]

5  SB  SV  U  P  G  T  CA

IDENTITE	SIGNATURE
Monsieur Clément HERREYE	 DocuSigned by: Clément HERREYE 5AAD786361FD49F...
Monsieur Didier GUYOT	 Signé par : Didier Guyot A6780AF5C6AC4DB...
Monsieur Laurent LAVALLEE	 Signé par : Laurent LAVALLEE C096A962323147B...
Madame Stéphanie VIRY	 Signé par : Stéphanie VIRY 4025D040F7F34F8...
Monsieur David MOHAR	 Signé par : David Mohar 2BE1B655752C4F8...
L'indivision Philippe BAUVE <i>Représentée par Sarah BAUVE</i>	 DocuSigned by: Sarah Bauve 3E693444D9E04EC...